



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-07

Objet : Convention aquapark saison estivale 2026

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant la volonté de la commune de développer des activités nautiques à la Vallée des loisirs

Considérant la proposition de la SARL O'Park,

DECIDE

- d'autoriser l'occupation du domaine privé à usage public pour une activité de parc aquatiques sur le lac de la Vallée des loisirs portée par la SARL O'Park représentée par Madame DUARTE Gaëlle pour la saison estivale 2026, moyennant une redevance d'occupation de 1% du chiffre d'affaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette activité.

Fait à Lafrançaise,
Le 27 février 2026.

Le Maire

Thierry DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

